

# 1

- Garantir un accès de proximité et de qualité et permettre une meilleure lisibilité du réseau de l'accompagnement aux associations.

# 2

- Renforcer les acteurs de l'accompagnement.

# 3

- Co-construire une nouvelle stratégie territoriale de l'accompagnement visant à valoriser les dynamiques associatives et à faciliter les synergies.